

**2018-84 CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 27 novembre 2018**

**Objet : Convention pour la mise à disposition d'un bureau à titre onéreux au profit du
Groupement d'Intérêt Public Informatique des Centres de Gestion (GIP)**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 27 novembre deux mil dix-huit à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Île-de-France, dûment convoqué le 20 novembre 2018, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL.

Avaient donné procuration : Monsieur Didier DOUSSET à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Lamy KIROUANI à Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Gérard LAMBERT à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAUNAY à Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Monsieur Christophe PROVOT à Monsieur Philippe LAURENT, Madame Carole RUCKERT à Monsieur Hervé LIEVRE, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sophie VALLY à Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur André VEYSSIERE à Monsieur Anthony MANGIN.

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Monsieur Jean-Luc CADDEDU, Monsieur Patrice CALMEJANE, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Yves PERREE, Madame Nadia SEISEN, Monsieur Ali ZAH.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Xavier BASTARD, Secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Convention pour la mise à disposition d'un bureau à titre onéreux au profit du Groupement d'Intérêt Public Informatique des Centres de Gestion (GIP)

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Considérant que de la création du Groupement d'Intérêt Public Informatique des Centres de Gestion dénommé « GIP Informatique des CDG », par arrêté du ministère de l'intérieur du 9 juin 2017, 86 centres de gestion et la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG) collaborent pour développer et utiliser des logiciels nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Le GIP Informatique des CDG assure pour rôle de coordonner et de sécuriser juridiquement les initiatives de mutualisation informatique entre centres de gestion.

Le CIG, dans une démarche de mutualisation de ses outils informatiques, utilise notamment les logiciels « concours » et « gestion des dossiers du secrétariat du comité médical interdépartemental et de commission de réforme ».

Considérant que le CIG de la petite couronne, dans une démarche de mutualisation des outils informatiques, est utilisateur notamment de deux logiciels du GIP,

Considérant que le rôle de coordonnateur technique du GIP est assuré par Benoît BUCHHOLZER, employé par le CDG de Meurthe et Moselle, et mis à disposition du GIP Informatique des CDG, à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu la délibération n° 2015-58 du 23 novembre 2015 portant approbation de la convention d'occupation, à titre onéreux, entre le Centre de gestion de Meurthe et Moselle et le CIG, afin de bénéficier d'une implantation géographique centrale de nature à faciliter les déplacements et les réunions avec les centres de gestion associés,

Vu la convention correspondante signée en date du 25 novembre 2015,

Vu la délibération n°2016-84 du 28 novembre 2016 portant actualisation du montant de la redevance annuelle à 3 542€ la période du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017 inclus,

Considérant la nécessité d'autoriser l'occupation par cet agent d'un bureau meublé de 22,84 m² moyennant le paiement d'une redevance d'occupation fixée forfaitairement à 3 500 €, charges comprises, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 inclus.

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention et autorise le Président à la signer,

MAINTIEN le tarif de la redevance d'occupation à 3 500€ par an.

Le Président,

Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne